Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Service Erik — Dernière mise à jour : 25 septembre 2026

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (les « **CGV** ») régissent l'accès et l'utilisation du service **Erik** (le « **Service** »), édité et exploité par la société **YIELDY**.

Le Service est réservé aux **personnes physiques majeures**, agissant en qualité de **consommateurs** au sens du Code de la consommation, **résidant fiscalement en France**.

Le Service n'est pas destiné aux personnes morales, aux clients professionnels ou contreparties éligibles au sens de l'article L.533-16 du Code monétaire et financier, ni aux personnes résidant ou ressortissantes des États-Unis d'Amérique.

L'acceptation des présentes CGV est un préalable obligatoire à toute souscription. Elle s'effectue par une case à cocher distincte lors de l'inscription.

Article 2 — Identification de l'éditeur

YIELDY, société par actions simplifiée au capital de 1 371 euros Siège social : 12 avenue des Prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France RCS Versailles 892 224 379 — SIREN 892 224 379 Président et directeur de la publication : M. Salim BENABBES Contact : **support@erik.capital**

Statut réglementé — Conseiller en Investissements Financiers (CIF), immatriculé à l'**ORIAS** sous le n° **22003854** (www.orias.fr), membre de l'**ANACOFI-CIF** (n° E010121), association professionnelle agréée par l'**Autorité des Marchés Financiers**.

Hébergement — Amazon Web Services EMEA SARL, 38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Données hébergées au sein de l'Union européenne.

Article 3 — Description du Service

Erik est un service de **conseil en investissement fourni par voie automatisée**, au sens de l'article D.321-1, 5° du Code monétaire et financier.

Le Service comprend :

- un **questionnaire de profilage** déterminant votre profil investisseur ;
- une **allocation de portefeuille recommandée**, correspondant à ce profil ;
- un **assistant conversationnel** répondant à vos questions relatives aux marchés financiers et à votre allocation ;
- une **veille de marché** périodique.

3.1 Ce que le Service ne fait pas

Yieldy ne détient jamais vos fonds ni vos instruments financiers. Yieldy ne reçoit, ne transmet et n'exécute aucun ordre. Yieldy n'assure aucune gestion de portefeuille pour votre compte, ni aucune tenue de compte-conservation.

Aucun mouvement de fonds ou de titres n'est réalisé par Yieldy. La seule somme perçue par Yieldy est le prix de l'abonnement.

La mise en œuvre des recommandations relève exclusivement de votre décision et s'effectue auprès de l'établissement financier de votre choix, sous votre seule responsabilité.

3.2 Nature automatisée du conseil

Le conseil est produit par un traitement automatisé, incluant des systèmes d'intelligence artificielle, à partir des seules informations que vous avez déclarées.

Une recommandation automatisée ne peut égaler un accompagnement personnalisé. Elle repose exclusivement sur les informations que vous fournissez, dont Yieldy ne peut vérifier l'exactitude ni l'exhaustivité, et ne prend pas en compte les éléments que le questionnaire n'aborde pas — situation familiale et matrimoniale, régime matrimonial, projets de vie, endettement, situation fiscale et patrimoniale d'ensemble, enveloppes détenues, contraintes successorales.

Pour une analyse tenant compte de votre situation dans sa globalité, un entretien avec un conseiller — Yieldy ou un professionnel de votre choix — demeure indispensable. Le Service ne s'y substitue pas.

3.3 Absence de garantie de résultat

Yieldy est tenue à une **obligation de moyens** et non de résultat. Aucune performance n'est garantie.

Article 4 — Avertissement sur les risques

L’investissement en instruments financiers comporte un risque de perte en capital, pouvant aller jusqu’à la totalité des sommes investies.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des éléments suivants :

- **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures** et ne constituent en aucun cas une garantie de rendement futur.
- La valeur des instruments financiers **fluctue à la hausse comme à la baisse**, en fonction de l’évolution des marchés.
- Les instruments libellés en devises étrangères exposent à un **risque de change**.
- Certains instruments présentent un **risque de liquidité** : ils peuvent ne pas être cédés rapidement au prix souhaité.
- Les crypto-actifs, actions individuelles et instruments à effet de levier présentent une **volatilité particulièrement élevée**.
- Les **frais** — courtage, gestion, droits de garde — et la **fiscalité** applicable réduisent la performance nette. Ils dépendent de votre établissement et de votre situation, et ne sont pas intégrés aux simulations présentées.
- Le **traitement fiscal** dépend de votre situation individuelle et est susceptible d’évoluer.

Vous ne devez investir que des sommes dont vous n’avez pas un besoin immédiat et dont **la perte totale n’affecterait pas votre situation financière**.

Article 5 — Inscription et compte

L’inscription requiert une adresse électronique valide, un mot de passe, et le renseignement complet du questionnaire de profilage.

Vous vous engagez à fournir des informations **exactes, complètes et à jour**, et à les actualiser en cas de changement de votre situation. Des informations inexactes ou obsolètes altèrent la pertinence des recommandations : Yieldy ne saurait en être tenue responsable.

Vos identifiants sont personnels et confidentiels. Vous êtes responsable de leur conservation et de toute utilisation de votre compte.

Article 6 — Prix et modalités de paiement

6.1 Prix

Les tarifs en vigueur sont affichés sur le Service avant toute souscription, en euros et **toutes taxes comprises**.

6.2 Paiement

Le paiement s’effectue par carte bancaire via le prestataire **Stripe Payments Europe Ltd**. Yieldy n’a **jamais accès à vos données de carte bancaire**, traitées directement par le prestataire.

6.3 Abonnement et reconduction

L’abonnement est souscrit pour la période choisie (mensuelle ou annuelle) et **reconduit tacitement** à chaque échéance, sauf résiliation.

Conformément à l’article L.215-1 du Code de la consommation, Yieldy vous informe par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant l’échéance, de votre faculté de ne pas reconduire l’abonnement.

6.4 Révision des tarifs

Toute modification tarifaire vous est notifiée au moins **un mois** avant son entrée en vigueur et ne s’applique qu’à compter de l’échéance suivante. Vous pouvez résilier sans frais avant cette date.

6.5 Défaut de paiement

En cas d’échec du paiement, l’accès au Service peut être suspendu après une relance restée sans effet pendant sept jours.

Article 7 — Droit de rétractation

Conformément aux articles L.222-7 et suivants du Code de la consommation, applicables à la commercialisation à distance de services financiers, vous disposez d’un délai de **quatorze (14) jours calendaires** à compter de la conclusion du contrat pour exercer votre droit de rétractation, **sans avoir à motiver votre décision ni à supporter de pénalité**.

Exercice — par déclaration dénuée d’ambiguïté adressée à support@erik.capital, ou au moyen du formulaire figurant en annexe des présentes.

Effets — Yieldy vous rembourse toute somme perçue au plus tard trente (30) jours après réception de votre demande. Si vous avez expressément demandé que l’exécution du Service commence avant la fin du délai, Yieldy peut retenir une somme proportionnelle au service effectivement fourni.

Article 8 — Durée et résiliation

8.1 Résiliation par vous

Vous pouvez résilier **à tout moment et sans motif** depuis votre espace personnel ou par email à support@erik.capital.

Conformément à l'article L.215-1-1 du Code de la consommation, la résiliation est accessible par voie électronique, selon un procédé aussi simple que celui de la souscription.

La résiliation prend effet au terme de la période en cours. Les sommes déjà réglées au titre de cette période ne sont pas remboursées, sauf exercice du droit de rétractation.

8.2 Résiliation par Yieldy

Yieldy peut résilier moyennant un préavis de **trente (30) jours**, ou **sans préavis** en cas de manquement grave — fraude, usurpation d'identité, tentative d'atteinte à la sécurité du Service, fourniture d'informations manifestement fausses, ou utilisation contraire aux présentes CGV. Dans ce dernier cas, la fraction d'abonnement non consommée est remboursée au prorata.

Article 9 — Disponibilité et évolution du Service

Yieldy s'efforce d'assurer la disponibilité du Service 24 heures sur 24, sans garantie de continuité absolue.

Le Service peut être interrompu pour maintenance, mise à jour, ou en cas de défaillance d'un prestataire technique ou d'une source de données. Yieldy s'efforce d'annoncer à l'avance les interruptions programmées.

Yieldy peut faire évoluer les fonctionnalités du Service. Toute suppression d'une fonctionnalité substantielle vous ouvre un droit de résiliation sans frais.

Article 10 — Propriété intellectuelle

Le Service, sa structure, ses interfaces, ses algorithmes, ses contenus et ses marques sont la propriété exclusive de Yieldy et sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Yieldy vous concède un droit d'usage **personnel, non exclusif, non cessible et révocable**, limité à la durée de l'abonnement et à vos besoins propres.

Sont notamment interdits : la reproduction, la diffusion, la revente ou la mise à disposition de tiers des contenus et recommandations ; l'extraction systématique de données ; l'ingénierie inverse ; l'utilisation de robots ou scripts d'aspiration.

Les données de marché proviennent de fournisseurs tiers et demeurent leur propriété.

Article 11 — Responsabilité

11.1 Ce dont Yieldy répond

Yieldy répond des manquements à ses obligations professionnelles de Conseiller en Investissements Financiers, dans les conditions du droit commun et de la réglementation applicable. Sa responsabilité professionnelle est couverte par l'assurance mentionnée au Document d'Entrée en Relation.

11.2 Ce dont Yieldy ne répond pas

Yieldy ne saurait être tenue responsable :

- des **décisions d'investissement que vous prenez** et de leurs conséquences patrimoniales et fiscales ;
- des **pertes résultant de l'évolution des marchés** ;
- des conséquences d'**informations inexactes, incomplètes ou non actualisées** que vous auriez communiquées ;
- de l'exécution des ordres par votre établissement financier, tiers au présent contrat ;
- des **erreurs ou indisponibilités imputables aux fournisseurs de données de marché** ;
- des dommages résultant d'un cas de **force majeure**.

11.3 Plafond

Sauf faute lourde, dol, dommage corporel ou disposition légale impérative contraire, la responsabilité contractuelle de Yieldy au titre de la fourniture du Service est plafonnée au **montant des sommes versées au titre des douze (12) derniers mois d'abonnement**.

Cette limitation ne s'applique pas à la responsabilité professionnelle de Yieldy en qualité de CIF.

Article 12 — Données personnelles

Le traitement de vos données est décrit dans la **Politique de confidentialité**, qui fait partie intégrante des présentes.

Article 13 — Réclamations et médiation

Réclamation — support@erik.capital, ou par courrier : Yieldy, Service Réclamations, 12 avenue des Prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Accusé de réception sous dix (10) jours ouvrables, réponse sous deux (2) mois.

Médiation — À défaut de solution amiable, vous pouvez saisir gratuitement :

> **Le Médiateur de l'AMF** — 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org

ou le médiateur de l'ANACOFI, ou la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

Article 14 — Modification des CGV

Toute modification substantielle vous est notifiée par email **trente (30) jours** avant son entrée en vigueur. À défaut de résiliation dans ce délai, les nouvelles CGV sont réputées acceptées.

Article 15 — Dispositions diverses

Nullité partielle — L'invalidité d'une clause n'affecte pas les autres stipulations.

Preuve — Les enregistrements informatiques conservés par Yieldy constituent une preuve des échanges et opérations.

Non-renonciation — Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation.

Langue — Les présentes sont rédigées en français, seule version faisant foi.

Article 16 — Droit applicable et juridiction

Les présentes sont soumises au **droit français**.

En qualité de consommateur, vous pouvez saisir soit la juridiction de votre lieu de résidence, soit celle du siège de Yieldy, conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation.

Annexe — Formulaire de rétractation

À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

> À l'attention de Yieldy — 12 avenue des Prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux — support@erik.capital
> Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :
> Commandé le : Nom du consommateur : Adresse du consommateur : Adresse électronique :
> Date : Signature (uniquement en cas de notification sur papier) :